



Extrait du registre foncier Bien-fonds Oron / 11416

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!

Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	5805 Oron
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	11416
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH 85423 67757 02
Surface	1'653 m ² , numérique
Mutation	30.06.2021 018-2021/7657/0 Mensuration
Autre(s) plan(s):	
No plan:	5
Désignation de la situation	Les Pralets Route de Lausanne 42
Couverture du sol	Bâtiment(s), 563 m ² Jardin, 27 m ² Accès, place privée, 1'063 m ²
Bâtiments/Constructions	Habitation avec affectation mixte, N° d'assurance: 7457, 563 m ²
Mention de la mensuration officielle	
Observation	
Feuillet de dépendance	
Estimation fiscale	2'020'000.00 1997

Propriété

Copropriété simple pour 1/2 Smyrliadis Basile 08.07.1943,	01.04.1997 011-78592 Cession
Copropriété simple pour 1/2 Smyrliadis Hélène (Davaris), 16.07.1960,	01.04.1997 011-78592 Cession

Mentions (Uniquement mentions publiques selon l'Art. 26 al. 1 c de l'Ordonnance sur le registre foncier)

01.05.2015 009-2015/1241/0	Mensuration en cours ID.009-2015/000789
----------------------------	---

Servitudes

22.08.1983 011-62409	(C) Passage à pied et pour tous véhicules ID.011-2003/004475 en faveur de B-F Oron 5805/11251 en faveur de B-F Oron 5805/11358
22.08.1983 011-62409	(D) Passage à pied et pour tous véhicules ID.011-2003/004475 à charge de B-F Oron 5805/11251
22.08.1983 011-62410	(D) Canalisation(s) d'eaux claires ID.011-2003/004476 à charge de B-F Oron 5805/11251
22.08.1983 011-62411	(D) Canalisation(s) d'eaux usées ID.011-2003/004477 à charge de B-F Oron 5805/11251 à charge de B-F Oron 5805/11257 à charge de B-F Oron 5805/11420
27.03.1984 011-63046	(C) Canalisation(s) d'électricité ID.011-2003/004520 en faveur de Compagnie Vaudoise d'Electricité S.A., Morges
01.04.1997 011-78593	(C) Passage à pied et pour tous véhicules ID.011-2003/004703 en faveur de B-F Oron 5805/11358

Charges foncières

Selon le registre foncier

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

Selon le registre foncier

Exercices des droits

Servitude, Passage à pied et pour tous véhicules, ID.011-2003/004475	Conformément au tracé figuré en jaune au plan des servitudes. L'aménagement de cette servitude est à la charge de la société Smyrliadis SA. L'entretien est à la charge des 2 fonds dominants et servants pour la partie située sur la propriété de André Boudry, chacun pour la moitié, et entièrement à la charge de Smyrliadis SA sur sa propriété.
Servitude, Canalisation(s) d'eaux claires, ID.011-2003/004476	Cette servitude s'exerce conformément au tracé figuré en bleu au plan des servitudes. L'aménagement et l'entretien de cette servitude sont à la charge du propriétaire du fonds dominant, qui devra remettre les lieux dans leur état avant les travaux.
Servitude, Canalisation(s) d'eaux usées, ID.011-2003/004477	Cette servitude s'exerce conformément au tracé figuré en rouge au plan des servitudes. L'aménagement et l'entretien de cette servitude sont à la charge du propriétaire du fonds dominant, qui devra remettre les lieux dans leur état avant les travaux.

Une chambre de visite destinée au raccordement d'une future construction sur la parcelle propriété d'André Boudry sera fournie et posée par Smyrliadis SA, à ses frais.

Servitude, Canalisation(s) d'électricité, ID.011-2003/004520 Cette servitude s'exerce conformément au tracé figuré en rouge au plan des servitudes. Le propriétaire octroie à la CVE le droit de construire et de maintenir une canalisation souterraine à moyenne tension. La servitude comporte le droit de libre accès au personnel chargé de la surveillance et des réparations. Tous dommages causés lors de la pose du câble ou des réparations éventuelles seront payés par la Compagnie. Cette servitude est faite à titre permanent, sous réserve toutefois que si la canalisation empêche des constructions sur les immeubles grevés, la CVE s'engage à la déplacer à ses frais sur demande dûment motivée.

Servitude, Passage à pied et pour tous véhicules, ID.011-2003/004703 Cette servitude se pratiquera selon teinte en jaune au plan des servitudes. Les frais d'aménagement et d'entretien de cette servitude sont à la charge du fonds dominant et du fonds servant, chacun pour la moitié.

Mention, Mensuration en cours, ID.009-2015/000789 selon pièce annexée.

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:	Non affiché
Numéro de radiation:	Non affiché
Structure détaillée de la propriété:	Non affiché
ID des autres droits:	Affiché
ID des gages immobiliers:	Affiché
Tous les titres de droit:	Affiché
Extrait détaillé des autres droits:	Affiché
Extrait détaillé des gages immobiliers:	Affiché